



Leader européen du marketing relationnel par l'abonnement de presse

Communiqué relatif à la signature d'un engagement collectif de conservation (article 787 B du code général des impôts)

Monsieur Philippe Vigneron et la société Sogespa SARL, actionnaires de ADLPartner, ont signé le 3 juillet 2006 un engagement collectif de conservation de titres conformément à l'article 787 B du code général des impôts, aux termes duquel ils se sont engagés à conserver collectivement 1.125.220 actions ADLPartner représentant environ 25,00% du capital et 30,90% de droits de vote attachés aux actions émises par la société.

Cet engagement collectif a été conclu pour une durée de deux ans à compter du 3 juillet 2006, renouvelable par tacite reconduction, en vue de la réalisation par Monsieur Philippe Vigneron avant la fin de l'année 2006 d'une donation avec réserve d'usufruit d'une partie de ses actions à ses enfants qui devront prendre alors en principe un engagement individuel de conservation des actions reçues pendant une durée de 6 ans à compter de la date de la donation.

ADLPartner est cotée sur Eurolist Euronext Paris – compartiment C – ISIN FR0000062978
Relations Investisseurs & Information Financière – Tél : 0033 (0)1 41 58 72 03 – relations.investisseurs@adlpartner.fr
Retrouvez-nous sur : www.adlpartner.fr